



FEDERATION SOLIDAIRES FINANCES

YONNE

Déclaration liminaire des représentants de Solidaires Finances au CHSCT du 30 mars 2017

Monsieur le Président,

L'ordre du jour est très chargé, mais nous ne pouvons pas commencer ce CHSCT sans aborder le contexte social au ministère et à la DGFIP.

La mise en place du prélèvement à la source par le gouvernement continue de se faire au pas de course, sans considération de la charge supplémentaire de travail et des contraintes inhérentes à ce nouveau système. La DGFIP va donc centraliser et externaliser une partie de ses missions sans en étudier l'impact sur les conditions de travail des agents.

Dans l'Yonne, comme partout en France, ce sont donc les conditions de travail des agents qui vont encore plus se détériorer pour satisfaire une décision gouvernementale non maîtrisée.

Quant au Directeur Général, il continue de bafouer plus que jamais le dialogue social à la DGFIP, comme par exemple, de réduire les droits des représentants du personnel dans certaines instances...

Dans l'Yonne, Monsieur le président, deux questions nous préoccupent plus particulièrement

Tout d'abord, le déménagement du site d'Avallon : A quelle date l'avez vous prévu et dans quelles conditions (travaux effectués, conditions matérielles, transports des meubles et des cartons ...) ?

Puis, la mise en place de l'accueil personnalisé sur Auxerre et Sens : Solidaires Finances considère que cela représente un projet important ce qui implique: la rédaction d'une fiche d'impact, la consultation du CHSCT et recueillir l'avis motivé de ce dernier (art 57 du décret) , suivi d'une réponse de l'administration dans les 2 mois (art 19 du règlement intérieur).

Solidaires Finances

- rappelle que les mesures de prévention inscrites dans le PAP 2017 ne sont pas systématiquement à la Charge du CHSCT de l'Yonne, mais incombent également à la DDFiP de notre département

- demande que soit rédigé à l'issue du vote sur le PAP, un avis motivé du CHSCT faisant la synthèse des remarques et de la réponse de l'administration dans les 2 mois, comme le prévoit la note d'orientations nationales 2017 et son annexe I.